



## ARRETÉ :

AR\_2025\_019

autorisation d'ouvrir un débit de boisson temporaire

Le Maire :

VU le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 3321-1, L. 3334-2 et L. 3335-4 ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2214-4, L. 2122-28 et L. 2542-8 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016-033-01 du 02 février 2016 réglementant les débits de boissons dans le département de la Creuse et notamment ses articles 1, 2 10 et 11 ;

VU la demande présentée par l'association "Au temps des Pharaons" représentée par Monsieur Christophe PETIT son président en date du 13 mars 2025;

## ARRÊTE :

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

L'association Au temps des Pharaons sise 43 rue Saint Pierre à Villeroy 77410, représentée par Monsieur Christophe PETIT demeurant à 43, rue Saint Pierre commune de Villeroy 77410 est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire du 29 au 30 mars à l'occasion de l'exposition temporaire Au Temps des PHARAONS qui se déroulera du 29 au 30 mars à Villeroy.

### ARTICLE 2 :

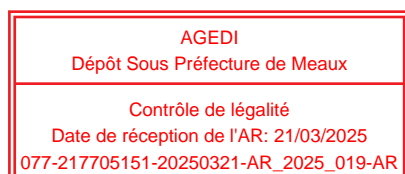
Le débit de boissons temporaire sera soumis aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2010 DSCS DB 42 du 14 avril 2010 susvisé, à savoir une fermeture au plus tard à **2 heures du matin et le respect des zones protégées du département.**

### ARTICLE 3 :

À l'occasion de la manifestation mentionnée à l'article 1<sup>er</sup>, **le débit de boissons temporaire ne pourra vendre ou offrir**, sous quelque forme que ce soit, **que des boissons des groupes un et trois** définis à l'article L. 3321-1 du code de la santé publique.

### ARTICLE 4 :

Monsieur le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie et en tous lieux habituellement réservés à cet effet, notifié à l'exploitant demandant l'autorisation et adressé en copie à la préfecture ainsi qu'aux services de police ou de gendarmerie concernés.



Fait à Villeroy, le 21 mars 2025

Le 21/03/2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
Benoit CODRON



AGEDI Dépôt Sous Préfecture de Meaux
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/03/2025 077-217705151-20250321-AR_2025_019-AR